

**Prestations d'accompagnement pour
l'installation, l'animation et le fonctionnement
de l'Assemblée citoyenne du département de la
Haute-Garonne 2025-2027**

CAHIER DES CHARGES

**Conseil départemental de la Haute-Garonne
1 BOULEVARD DE LA MARQUETTE
31090 TOULOUSE CEDEX 9**

SOMMAIRE

Article 1 : Objet du marché.....	3
Article 2 : Contexte	3
Article 3 : Gouvernance de la démarche	5
Article 4 : Description des prestations attendues	6
Article 5 : Prestation supplémentaire éventuelle facultative (PSE).....	12

Article 1 : Objet du marché

Le présent marché aura pour objet l'accompagnement pour l'installation, l'animation et le fonctionnement de l'Assemblée citoyenne du Département de la Haute-Garonne pour la période d'octobre 2025 à septembre 2027.

Article 2 : Contexte

2.1 L'Assemblée citoyenne, un dispositif qui s'inscrit dans la dynamique de démocratie participative du Conseil départemental de la Haute-Garonne

Le 22 octobre 2022, le Conseil départemental de Haute-Garonne (CD31) a installé sa première Assemblée citoyenne dans le double objectif :

- d'apporter, des avis et/ou propositions citoyennes sur des questions d'intérêt départemental
- de contribuer à améliorer en permanence la vivacité du dialogue démocratique dans notre département, l'agilité de la gouvernance du territoire et l'amélioration des services et politiques publics.

Depuis sa création, cette première Assemblée citoyenne départementale de la Haute-Garonne a été saisie sur 3 thématiques différentes, à savoir :

- l'enjeu de justice sociale et de sobriété consentie dans la transition écologique,
- le numérique : attentes et mesures concrètes à préconiser pour un numérique éthique, inclusif et solidaire, dans un lien de proximité avec les habitants,
- la précarité alimentaire : comment permettre une égalité d'accès à une alimentation digne au nombre croissant de personnes en situation de précarité alimentaire ?

Les rapports sont à retrouver sur : <https://www.haute-garonne.fr/assemblee-citoyenne>

Par ailleurs, une séance consacrée aux réponses et engagements du CD31, aux travaux de l'Assemblée citoyenne n°1 sur la transition écologique, le numérique et la précarité alimentaire a été organisée en séance de clôture du 25 janvier 2025.

À cette occasion, il a été créé un comité de suivi chargé de veiller à l'évolution des propositions formulées par l'Assemblée citoyenne et de garantir un lien avec les instances départementales. Ce comité de suivi est composé de 12 personnes, tirées au sort parmi l'ensemble des membres volontaires. Il a pour mission :

- d'assurer un suivi régulier des propositions issues du travail de l'Assemblée Citoyenne 2022-2024.
- de faciliter l'interaction entre les citoyens, les élus et les services du département.
- de produire un état des lieux périodique sur l'avancement des propositions.

Une évaluation de l'Assemblée citoyenne n°1 a été conduite tout au long de son existence, avec le constat d'un renouveau démocratique de notre territoire, de l'invention de nouvelles modalités de dialogue et de coopération entre les habitants et les élus pour produire des politiques publiques plus innovantes et plus en phase avec les aspirations des habitants.

Cette évaluation a permis d'identifier quelques éléments d'amélioration en matière de composition et de fonctionnement. Il a également été décidé de poursuivre notre engagement à l'innovation démocratique et de décider, aujourd'hui, la création d'une deuxième Assemblée citoyenne en Haute-Garonne.

2.2 La composition de l'Assemblée citoyenne 2025-2027

Elle sera composée de 108 citoyennes et citoyens tirés au sort lors d'une rencontre organisée par le service Dialogue Citoyen et Concertation Usager.e.s (DCCU) en septembre 2025, à la suite d'un large appel à volontariat sur l'ensemble du territoire Haut-Garonnais.

Pour tendre vers plus de représentativité du point de vue socio-démographique et géographique le tirage au sort prévoira, par canton :

- 2 femmes : une " 18-44ans" et une "45ans et plus"
- 2 hommes : un " 18-44ans" et un "45ans et + ".

Les citoyennes et citoyens tirés au sort auront un mandat de 20 mois. Autant de remplaçants que de titulaires seront également tirés au sort pour chaque canton pour pallier aux démissions en cours de mandat. Les membres remplaçants seront invités à rejoindre l'Assemblée avec un temps d'acculturation collective qui leur sera spécifiquement dédié dans la période de césure entre deux saisines ou auto-saisines.

Les conditions d'intégration et les cas d'incompatibilité actuels :

Tout habitant de Haute-Garonne peut candidater à l'Assemblée citoyenne **sauf les agents actifs du CD31 et les titulaires d'un mandat électif** (Conseiller municipal, conseiller départemental, conseiller régional, parlementaire, ...). Si une de ces conditions est obtenue en cours de mandat, la démission est prononcée d'office.

Âge minimum à 18 ans et la mise en place de « passerelles » entre le Conseil Départemental des Jeunesse et l'Assemblée citoyenne.

2.3 Le périmètre d'action de l'Assemblée citoyenne

L'Assemblée citoyenne aura vocation à travailler sur saisine, sur toute question qui relève directement ou indirectement des compétences du Conseil départemental.

L'Assemblée citoyenne pourra s'auto saisir de thématique ou proposer des productions libres (avis citoyens interpellation d'élus, plaidoyer hors compétences du CD31).

L'Assemblée citoyenne pourra s'emparer des travaux menés dans le cadre d'autres dispositifs de Dialogue citoyen passés ou à venir.

2.4 Articulation et coordination avec d'autres projets et démarches de Dialogue citoyen

L'Assemblée citoyenne est amenée à travailler en complémentarité avec les dispositifs de Dialogue citoyen menés en parallèle par les autres directions du Conseil départemental.

Le Conseil départemental organisera la coordination entre les dispositifs et entre plusieurs prestataires le cas échéant.

Par ailleurs, l'Assemblée citoyenne travaillera avec d'autres instances de concertation citoyenne existantes au niveau départemental ou à venir en fonction de certaines thématiques dont notamment le Conseil départemental des enfants et des jeunes accueillis à l'aide sociale à l'enfance (CDEJA), le Conseil départemental des Jeunesses etc...

Les modalités de la coordination entre le titulaire du présent marché et les autres démarches de Dialogue citoyen seront fixées par le service Dialogue citoyen et concertation usager.ère.s.

2.5 Fonctionnement

L'Assemblée citoyenne se réunit en séances plénières à l'Hôtel du Département de Haute-Garonne, 4 fois par an.

Sauf demande expresse de présentiel par le pouvoir adjudicateur, les réunions pour les séances interplénaires pourront se dérouler par visioconférence.

L'Assemblée citoyenne ne fonctionnera pas avec un Président ou un bureau.

Indemnisation des membres de l'Assemblée Citoyenne

A titre informatif, les séances plénières seront indemnisées aux membres à hauteur de 90 euros par jour de présence et à hauteur de 4 séances plénières par an maximum (sur la période d'octobre à juin).

Les frais de transport pour venir aux séances plénières ou autres séances de travail dans le cadre de l'Assemblée Citoyenne 31 pourront être remboursés aux membres.

2.6 Planification

Durée du mandat des membres de l'Assemblée citoyenne

La durée du mandat des membres de l'Assemblée citoyenne est de 20 mois entre la période d'octobre 2025 à juin 2027.

Sur la période d'octobre 2025 à juin 2026 elle pourra travailler sur saisine du Président du Conseil Départemental, avec quatre séances plénières.

Sur la période d'octobre 2026 à juin 2027 l'Assemblée citoyenne pourra être saisie ou s'autosaisir sur des thématiques en lien avec les compétences du Département.

Article 3 : Gouvernance de la démarche

L'équipe Assemblée citoyenne service Dialogue citoyen et concertation usager.ère.s

Sous la supervision de la chef du service Dialogue citoyen et concertation usager.ère.s du CD31 (DCCU), "l'équipe Assemblée citoyenne" est composée : d'un.e Chargé.e de mission "Assemblée citoyenne et démocratie participative" (recrutement en cours avec une prise de poste prévue en septembre 2025), d'une Chargée de mobilisation et d'une Assistante de projets.

L'équipe a la charge de piloter la structuration, l'organisation et l'animation de l'Assemblée citoyenne et d'en assurer la supervision et la coordination logistique, administrative et financière.

La cheffe de service DCCU est garante de la cohérence de l'ensemble des démarches de Dialogue citoyen conduite par le Conseil départemental de la Haute-Garonne. A ce titre, elle constitue l'interlocutrice privilégiée du titulaire, et ce d'autant plus qu'elle pilote directement le dispositif de l'Assemblée citoyenne, objet du présent marché.

Le titulaire a vocation à venir en appui au service DCCU, et plus particulièrement de la cheffe de service Assemblée citoyenne. Le titulaire pourra aussi être amené à travailler avec les autres agents du service et notamment la chargée de mission "Assemblée citoyenne et démocratie participative", une fois sa prise de poste effective.

Interface avec le Président du Conseil départemental de la Haute-Garonne

Le Président du Conseil départemental de la Haute-Garonne qui peut saisir l'Assemblée citoyenne de toute question intéressant l'intérêt départemental.

Les travaux de l'Assemblée citoyenne sont diffusés auprès du Président du Conseil départemental qui les présente aux élu.es départementaux.

Le lien avec les services départementaux

En fonction des thématiques et des sujets, l'Assemblée citoyenne sera amenée à rencontrer et travailler avec divers services du Conseil départemental.

Le service Dialogue Citoyen et Concertation Usager.ère.s (DCCU), et plus particulièrement l'équipe Assemblée citoyenne, assure la coordination entre le titulaire, les services et les membres de l'Assemblée citoyenne. Les services départementaux pourront, par exemple, être amenés à intervenir dans le cadre des sous-groupes thématiques ou des réunions plénières.

Le lien avec les partenaires, des intervenants ponctuels ou autres

De même, en fonction des sujets et des thématiques à traiter, l'Assemblée citoyenne pourra être amenée à rencontrer et travailler avec des partenaires (institutionnels, associations par exemple) du Département.

Le lien avec la Direction de la Coordination, de l'Innovation et de la Stratégie en charge du processus d'évaluation de la démarche

Le Conseil départemental envisage de porter en interne une démarche de suivi-évaluation du dispositif de l'Assemblée citoyenne.

Le titulaire pourra être sollicité pour témoigner dans le cadre de cette démarche de suivi-évaluation.

Article 4 : Description des prestations attendues

Le calendrier précis des séances plénières étant en cours de construction, il sera fourni au titulaire dès sa validation. Toutefois, il est précisé aux candidats que la dernière plénière de cette Assemblée devra obligatoirement avoir lieu au plus tard en juin 2027.

4.1 Profil des personnes mobilisées dans le suivi régulier du projet

Afin de répondre à des besoins spécifiques en cours d'exécution du marché, le marché prévoit de recourir à différents profils d'intervenants.

Niveau 1 : Directeur ou directrice de Mission

Intervention sur des réunions stratégiques / complexes / ayant de forts enjeux notamment politiques, par exemple en présence d'élu.es.

Niveau 2 : Responsable du projet

Cette personne suit le projet et en a la responsabilité.

Elle accompagnera le service Dialogue citoyen et concertation usager.ère.s (DCCU) dans le pilotage quotidien de l'Assemblée citoyenne, tout au long du projet.

Cette personne devra être en responsabilité et avoir la compétence pour intervenir sur des réunions stratégiques ou complexes ou ayant de forts enjeux notamment politiques, par exemple en présence d'élu.es.

Accompagnement de la phase stratégique, animation des plénières et des réunions en distantiel et rédaction des livrables.

Dans tous les cas, les frais de déplacement doivent être inclus dans le prix unitaire proposé.

Niveau 3 : Chargé.e de concertation (facilitateur)

Personne participant à l'organisation de débats et à l'animation de rencontres avec le public.

4.2 : Partie “marché ordinaire” (forfait) : accompagnement à l'installation et au fonctionnement de l'Assemblée citoyenne

Il est demandé au prestataire une assistance dans la phase de préparation des travaux des sous-groupe et des assemblées plénières, dans la rédaction des comptes-rendus des travaux des sous-groupes et des assemblées plénières, ainsi que dans la formalisation des avis et propositions de l'Assemblée citoyenne au Président du Conseil départemental.

Phase 0 : cadrage du projet : septembre – octobre 2025

Objectifs et missions :

* Fixer le cadrage opérationnel des deux années de fonctionnement de l'Assemblée citoyenne et les modalités de fonctionnement entre le prestataire et le service Dialogue citoyen et concertation usager.ère.s (DCCU) ainsi que les élu.es et le Cabinet.

* Organiser, animer et faire les comptes rendus des points d'étapes avec l'équipe Assemblée citoyenne, estimés à une fréquence bimensuelle sur l'ensemble du mandat de l'Assemblée citoyenne, soit 40 points d'étapes estimés entre septembre 2025 et juin 2027.

Livrables :

* Note de cadrage stratégique et opérationnelle intégrant des propositions sur les modalités d'émergence d'une auto-saisine pour la deuxième moitié du mandat de l'Assemblée

citoyenne : organisation et fonctionnement, format, outils, techniques d'animation, planning, profils des intervenants mobilisés, etc.

Format attendu : numérique

Délai de remise : au plus tard trois semaines à compter de la date de notification du marché.

* Compte-rendu de réunions de cadrage

Format attendu : numérique

Délai de remise : au plus tard deux semaines après chaque réunion de cadrage

Phase 1 : Plénière d'installation de l'Assemblée citoyenne : novembre 2025

Préparation et organisation de la première réunion plénière de l'Assemblée citoyenne avec un temps d'interconnaissance et d'acculturation (au fonctionnement du CD31, à l'Assemblée citoyenne et à la thématique de la saisine).

Objectifs et missions :

- * Permettre un temps d'interconnaissance entre les membres de l'Assemblée citoyenne
- * Acculturer les membres de l'Assemblée citoyenne à l'Institution départementale, ses compétences et son fonctionnement, aux spécificités du territoire, etc.
- * Recueillir les attentes et les motivations des membres de l'Assemblée citoyenne et comment ils envisagent leur rôle, leur participation, leurs disponibilités, etc.
- * Animer la séance d'installation de l'Assemblée citoyenne pour permettre à ses membres de produire leurs propres "règles de vie et de fonctionnement"
- * Présentation de la saisine et lancement des travaux
- * Acculturation et réflexion sur le périmètre des premiers travaux thématiques.

Livrables :

* Note méthodologique détaillant la séquence d'installation : durée, modalités d'animation, de travail en commun, de recueil et de synthèse des travaux, etc. ;

Format attendu : numérique

Délai de remise : au plus tard 5 semaines à compter de la date de notification du marché

* Comptes rendus des réunions de préparation et de la séance plénière ;

Format attendu : numérique

Délai de remise : au plus tard deux semaines après chaque réunion

* Proposition de contenus pédagogiques en lien avec la thématique de saisine ;

Format attendu : libre (fiche pédagogique, ateliers, témoignage, kit pédagogique, bibliographie, capsule, ...)

Délai de remise : au plus tard 5 semaines à compter de la date de notification du marché

* Règlement intérieur réactualisé de l'Assemblée citoyenne n°2, arrêté par ses membres

Format attendu : numérique, format word ou compatible

Echéance de remise prévisionnelle : au plus tard le 1er mars 2026

NB : Cette échéance, est susceptible d'être ajustée, notamment en fonction de l'avancée des travaux et de la validation du calendrier des séances plénières.

Phase 2 : Animation sur la 1ère moitié du mandat de l'Assemblée Citoyenne : novembre 2025 à juin 2026

Objectifs et missions :

- * Préparer et animer les 3 séances plénières suivantes de l'Assemblée citoyenne, soit 4 séances plénières de l'Assemblée citoyenne par année de mandat en lien avec le réseau de facilitateur·ices internes au CD31.
- * Organiser, animer et faire les comptes rendus des points d'étapes avec l'équipe Assemblée citoyenne, estimés à une fréquence bimensuelle sur l'ensemble du mandat de l'Assemblée citoyenne, soit 40 points d'étapes estimés entre septembre 2025 et juin 2027.
- * Participer aux comités de pilotage de l'Assemblée Citoyenne, programmés en amont de chaque séance plénière (pilotage et comptes rendus assurés par le CD31) et au séminaire d'évaluation annuel.

Livrables :

- * Pour chaque plénière : proposition d'une note de cadrage avec le déroulé, les supports de présentation et les outils d'animation.

Format attendu : numérique

Délai de remise : Cette note de cadrage devra être adressée à l'équipe Assemblée citoyenne au plus tard dix jours avant chaque séance plénière afin de permettre un tuilage avec le réseau des facilitateur·ices.

- * Comptes rendus des points d'étapes bimensuels

Format attendu : numérique

Délai de remise : au plus tard deux semaines après chaque réunion.

- * Comptes rendus des réunions en plénière.

Format attendu : numérique en format word ou compatible

Délai de remise : au plus tard deux semaines après chaque séance plénière.

Phase 2bis : Formaliser les avis et propositions de l'Assemblée citoyenne au Président du Conseil départemental pour la 1ère saisine :

Objectifs et missions :

- * Fournir un rapport finalisé synthétisant l'ensemble des propositions de l'Assemblée citoyenne :
 - structuration cohérente des contenus (thématique, enjeux, etc),
 - rédaction claire, neutre et synthétique des propositions (avec appui rédactionnel si nécessaire),
 - respect de la fidélité des propos tenus tout en assurant une lisibilité optimale pour un large public,
 - échanges réguliers avec le service DCCU, intégration des retours et ajustements demandés.

Livrable :

* Rapport des propositions de l'Assemblée citoyenne sur la saisine (2025/2026)

Format :

- Présentation soignée avec intégration de tous les éléments requis pour faciliter le travail de mise en page (titres hiérarchisés, légendes, encadrés, sommaire)
- En format Word ou compatible, prêt à être transmis au Service DCCU et au service PAO, pour maquettage

Echéance de remise prévisionnelle : au plus tard le 15 juillet 2026

NB : Cette échéance, est susceptible d'être ajustée, notamment en fonction de l'avancée des travaux et de la validation du calendrier des séances plénières.

Phase 3 : Animation sur la 2eme moitié du mandat de l'Assemblée Citoyenne : octobre 2026 à juin 2027

Objectifs et missions :

* Préparer les réunions plénières de l'Assemblée citoyenne.

* Lancer la deuxième saisine (ou auto saisine) et animer 4 séances plénières de l'Assemblée citoyenne pour cette seconde partie du mandat en lien avec le réseau de facilitateur·ices internes au CD31.

* Organiser, animer et faire les comptes rendus des points d'étapes avec l'équipe Assemblée citoyenne, estimés à une fréquence bimensuelle sur l'ensemble du mandat de l'Assemblée citoyenne, soit 40 points d'étapes estimés entre septembre 2025 et juin 2027.

* Participer aux comités de pilotage de l'Assemblée Citoyenne, programmés en amont de chaque séance plénière (pilotage et comptes rendus assurés par le CD31) et au séminaire d'évaluation annuel.

Livrables :

* Pour chaque plénière : proposition d'une note de cadrage avec le déroulé, les supports de présentation et les outils d'animation.

Format attendu : numérique

Délai de remise : la note de cadrage devra être adressée à l'équipe Assemblée citoyenne au plus tard dix jours avant chaque séance plénière afin de permettre un tuiage avec le réseau des facilitateur.ices.

* Comptes rendus des points d'étapes bimensuels.

Format attendu : numérique

Délai de remise : au plus tard deux semaines après chaque réunion

* Comptes rendus des réunions en plénière.

Format attendu : numérique en format word ou compatible

Délai de remise : au plus tard deux semaines après chaque séance plénière

Phase 3 bis : Formaliser les avis et propositions de l'Assemblée citoyenne au Président du Conseil départemental pour la 2ème saisine (ou auto saisine)

Objectifs et missions :

- * Fournir un rapport finalisé synthétisant l'ensemble des propositions de l'Assemblée citoyenne :
 - structuration cohérente des contenus (thématique, enjeux, etc)
 - rédaction claire, neutre et synthétique des propositions (avec appui rédactionnel si nécessaire)
 - respect de la fidélité des propos tenus tout en assurant une lisibilité optimale pour un large public.
 - échanges réguliers avec le service DCCU, intégration des retours et ajustements demandés

Livrable :

*Rapport des propositions de l'AC sur la saisine ou auto-saisine 2026/2027

Format :

- Présentation soignée avec intégration de tous les éléments requis pour faciliter le travail de mise en page (titres hiérarchisés, légendes, encadrés, sommaire)
- En format Word ou compatible, prêt à être transmis au Service DCCU et au service PAO, pour maquettage

Echéance de remise prévisionnelle : au plus tard le 15 juillet 2027

NB : Cette échéance, est susceptible d'être ajustée, notamment en fonction de l'avancée des travaux et de la validation du calendrier des séances plénières.

4.3 Partie “accord-cadre à bons de commande”, assistance ponctuelle

Afin de répondre à des besoins ponctuels spécifiques, le pouvoir adjudicateur pourra faire appel au prestataire pour une assistance aux prestations suivantes :

- **Animations ponctuelles interplénier**

Objectifs et missions :

- * Préparer et animer des travaux en sous-groupes en présentiel ou en viso.
- * Mobilisation d'experts

Livrable(s) :

* Note méthodologique avec modalités d'animation.

Format : numérique

Délai de remise : au plus tard dix jours avant chaque animation ponctuelle

* Comptes rendus des réunions de préparation, des réunions en sous-groupes.

Format : numérique

Délai de remise : au plus tard dix après chaque réunion de préparation ou en sous-groupe

- **Appui à la facilitation en interplénier ou en plénière**

Objectifs et missions :

* Préparer et animer des travaux en sous-groupes en présentiel ou en visio.

- * Participer, en présentiel, à l'organisation de débats et à l'animation de rencontres avec le public en lien avec le réseau de facilitateur.ices
- * Préparer des temps de rencontre
- * Rédiger une synthèse des échanges

Livrable(s) :

- * Comptes rendus des réunions de préparation, des réunions en sous-groupes et synthèses pour les réunions en plénière.

Format : numérique

Délais de remise :

- Pour les réunions de préparation, des réunions en sous-groupes : au plus tard dix après chaque réunion.
- Pour les synthèses des réunions en plénières au plus tard 21 jours

Article 5 : Prestation supplémentaire éventuelle facultative (PSE)

Pour réussir leurs travaux, les membres de l'Assemblée citoyenne pourraient avoir besoin des outils numériques interactifs. Cette prestation supplémentaire éventuelle consisterait à proposer et administrer un ou plusieurs outils qui permettraient aux membres et aux agents du Département :

- D'échanger librement, par écrit ou à l'oral, de manière inter-individuelle ou collective (en petit comité autant qu'en plénier) entre eux sur les mandats soumis à l'Assemblée citoyenne, en direct ou en temps décalés.
- D'avoir accès à de la documentation d'acculturation relatif aux mandats donnés à l'Assemblée citoyenne. Documentation qui serait composite et protéiforme et qui serait proposée par le prestataire, les services départementaux mais aussi les membres eux-mêmes.
- De travailler sur toutes formes de supports y compris rédactionnel, collectivement en direct ou en temps décalés lors des séances ou entre les séances de l'Assemblée citoyenne

Cette prestation supplémentaire éventuelle impliquera au besoin une formation des utilisateurs de cet outil (membres AC et agents CD) et respectera les principes et droits du Règlement général de protection des données (<https://www.cnil.fr/fr/professionnel>). Sur ce dernier point, le prestataire se mettra également en contact avec le DPD (délégué à la protection des données) du Département : dpd.haute-garonne@cd31.fr, 05 34 33 36 06